

[ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES]

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

N° DE TÉLÉPHONE

EMAIL

SITUATION

En activité ☐ Lycéen ☐

Retraité ☐ Sans activité ☐

Étudiant ☐ Demandeur d'emploi ☐

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET EXTRA-PROFESSIONNELLE

FORMATION ET DIPLÔMES

LE CAS ÉCHÉANT, N° D'ADHÉRENT À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE
ET ANNÉE D'ADHÉSION :

DATE ET SIGNATURE

Détacher, remplir et envoyer à votre comité départemental

Chaque année, des milliers de personnes meurent ou sont gravement blessées, avec parfois des séquelles à vie, à la suite d'un accident de la circulation. 90% de ces accidents ont pour origine une erreur humaine et pourraient être évités.

**POUR AGIR,
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS :**
AIDEZ-NOUS À CHANGER
LES COMPORTEMENTS
SUR LA ROUTE !

Association Prévention Routière

Centre National

4, rue de Ventadour

75001 Paris

Tél : 01 44 15 27 00 - Mail : benevolat@preventionroutiere.asso.fr

GUIDE DU BÉNÉVOLE



L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE, C'EST :

Une association reconnue d'utilité publique qui étudie et met en œuvre toutes mesures et promeut toutes initiatives afin de **réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière** (article 1 des statuts).

Présente sur tout le territoire national, à travers ses Directions régionales et ses Comités départementaux, l'association Prévention Routière conduit des actions de formation, de sensibilisation, de communication, d'études et de recherche, au plus près des réalités du terrain. Ces actions sont menées dans un souci d'intérêt général et n'ont aucune finalité commerciale. C'est la seule association à agir dans le domaine de l'éducation routière partout en France.

L'association Prévention Routière s'appuie très largement sur le bénévolat. C'est le cas du président de l'association, des présidents et délégués départementaux ainsi que des intervenants bénévoles qui donnent temps, forces et compétences à l'association.



[ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES ET CONSERVER UNE COPIE AU COMITÉ]

À

LE

Pour le comité départemental/la Direction régionale

Le Comité de l'association Prévention Routière de
.....
s'engage auprès de M. / Mme
.....

► **à lui apporter la formation** dont il a besoin pour l'exercice de sa ou ses missions ;

► **à l'aider**, s'il le souhaite, à faire reconnaître les compétences acquises dans le cadre des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE).

► **à rembourser sur justificatifs ses frais de missions** en cas de déplacement hors de son lieu de résidence, selon les barèmes de l'association qui lui sont communiqués ou à lui délivrer une attestation permettant de déduire fiscalement ses frais.

► **à lui faire bénéficier d'une assurance individuelle « accidents missions »** (décès/invalidité temporaire/invalidité permanente, et frais médicaux).

En cas d'utilisation du véhicule personnel dans le cadre de ses missions, le bénévole doit souscrire directement une assurance « tout déplacement ». Le montant des indemnités kilométriques versées par l'association prend en compte l'éventuel surcoût d'assurance lié à l'utilisation de son véhicule par le bénévole.

► **à lui faire bénéficier de la couverture d'une assurance de responsabilité civile** pour les actions qu'il effectuera pour le compte de l'association.

Le président/Le directeur

Une carte annuelle lui sera délivrée, attestant ainsi de son engagement.

À

LE

*Pour le bénévole**

M. / Mme
.....
déclare partager les valeurs de l'association Prévention Routière, telles que décrites notamment dans ses statuts et sa charte et s'engage :

► **à adopter un comportement irréprochable** vis-à-vis des publics sensibilisés et notamment des enfants et plus généralement, à faire preuve d'une conduite exemplaire dans le cadre des actions qu'il mène pour l'association et sur la route. Il atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet de condamnations susceptibles de valoir une inscription sur le casier judiciaire.

► **à consacrer gracieusement une partie de son temps** à l'association Prévention Routière.

► **à s'investir** principalement dans la/les mission(s) suivante(s) :

► **à suivre les lignes directrices du responsable départemental** et du directeur régional.

► **à agir dans le respect** des obligations formelles et des normes de sécurité de l'association.

► **à respecter les règles** et le devoir de réserve et de discrétion sur des faits confidentiels dont il aurait pu prendre connaissance dans le cadre de ses missions.

Le bénévole

* Voir fiche individuelle au verso
Fiche à conserver par votre Comité. Une copie vous sera remise.



Les bénévoles conduisent de multiples actions,

organisées principalement en direction des publics les plus vulnérables aux accidents de la circulation :

- ▶ **Enfants**
- ▶ **Jeunes de 15 à 24 ans**
- ▶ **Salariés des entreprises**
- ▶ **Seniors**
- ▶ **Usagers de deux-roues motorisés**

D'autres actions adaptées à des publics plus ciblés peuvent également être menées en fonction des enjeux et spécificités locales.

Enfin, certains bénévoles, de par leurs connaissances et leur savoir-faire (ingénieurs, médecins, enseignants, spécialistes de la communication et du marketing...), peuvent aider l'association, au niveau local ou national, dans des domaines spécifiques.

ÊTRE BÉNÉVOLE À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE, C'EST :



INTÉGRER UNE ÉQUIPE

départementale active, soudée et impliquée.



S'ENGAGER dans les actions concrètes de l'association et y consacrer temps et compétences.



SERVIR UNE CAUSE :

la lutte contre l'insécurité routière, projet associatif de l'association Prévention Routière, défini dans sa charte.



PORTER L'IMAGE de

l'association dans les actions menées et faire preuve, en toutes circonstances, d'un comportement exemplaire sur la route.

Selon ses disponibilités et compétences, le bénévole se voit proposer un large choix de missions de prévention :

- **L'éducation routière** dans les établissements scolaires et universitaires.
- **La sensibilisation aux risques routiers** auprès des salariés d'entreprises, des seniors, du grand public...
- **L'animation de nos opérations sur le terrain**, comme «Sam, le capitaine de soirée» auprès des jeunes, Lumière et Vision auprès du grand public...
- **L'accompagnement** du comité dans sa **gestion administrative**, son rayonnement **sur le web**, sa **participation à des commissions**, colloques et relations avec les élus.

Le responsable du comité peut accorder à un bénévole une délégation dans un domaine d'action ou un secteur géographique du département en qualité de « **délégué bénévole** ».

S'il n'est pas déjà **adhérent ou donateur** de l'association, le bénévole peut le devenir en s'acquittant d'une cotisation dont le montant donne lieu à une **déduction fiscale de 66%**.

LA CHARTE DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1955, l'association Prévention Routière « **étudie et met en œuvre toutes mesures et promeut toutes initiatives afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière*** ». Sa vocation est de faire évoluer le comportement des usagers de la circulation afin d'améliorer leur sécurité.
**article 1 de ses statuts.*

PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION

Pour l'association, un changement durable des comportements ne peut s'obtenir sans une action forte et continue de prévention. Car c'est la compréhension par l'utilisateur des conséquences de certains risques et la prise de conscience qu'il peut agir pour les éviter qui peuvent à terme faire évoluer son comportement. **C'est pourquoi l'association concentre son action sur l'éducation, la formation et la sensibilisation.**

ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE

L'association est le principal acteur d'éducation routière des enfants, des adolescents et des jeunes et contribue à former, année après année, de nouvelles générations d'utilisateurs. Elle accompagne ensuite les Français tout au long de leur vie, **des plus petits aux seniors, qu'ils soient piétons, cyclistes ou conducteurs d'un véhicule motorisé.** Elle agit en priorité en faveur des publics particulièrement exposés aux accidents de la route et auprès des conducteurs infracteurs auxquels elle apporte une formation visant à faire changer leurs comportements sur la route.

AGIR

AU PLUS PRÈS DES USAGERS

La force de l'association, sa spécificité par rapport aux autres acteurs de la sécurité routière, est sa capacité à agir partout en France. Les comités régionaux et départementaux de l'association organisent chaque année des dizaines de milliers d'actions de prévention. **Ils sont en contact permanent avec les usagers de la route.** Le réseau de l'association Prévention Routière ne pourrait fonctionner sans l'implication et la compétence de ses bénévoles qui, aux côtés des salariés et de personnels mis à disposition par des partenaires, permettent à l'association de mener sa mission.

FÉDÉRER LES ÉNERGIES

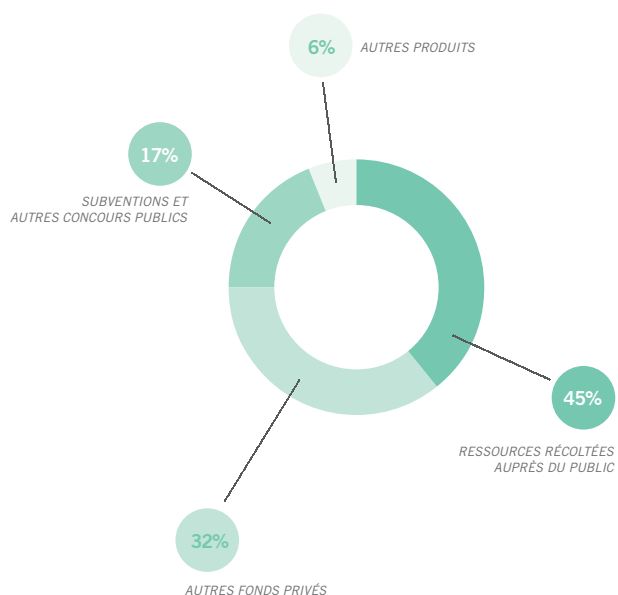
Pour agir, l'association **bénéficie du soutien de tous ceux qui partagent ses valeurs** : les adhérents et donateurs, dont la générosité constitue la première source de financement pour l'association et lui apporte toute sa légitimité ; les assureurs, dont le soutien ne s'est jamais démenti depuis sa création ; enfin, de très nombreuses collectivités territoriales, services de l'État et entreprises. Le Conseil d'administration de l'association reflète la diversité de ces parties prenantes. Il est composé de représentants de victimes, d'utilisateurs de la route, d'élus locaux et de professions directement concernées par les accidents de la route.

S'EXPRIMER AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

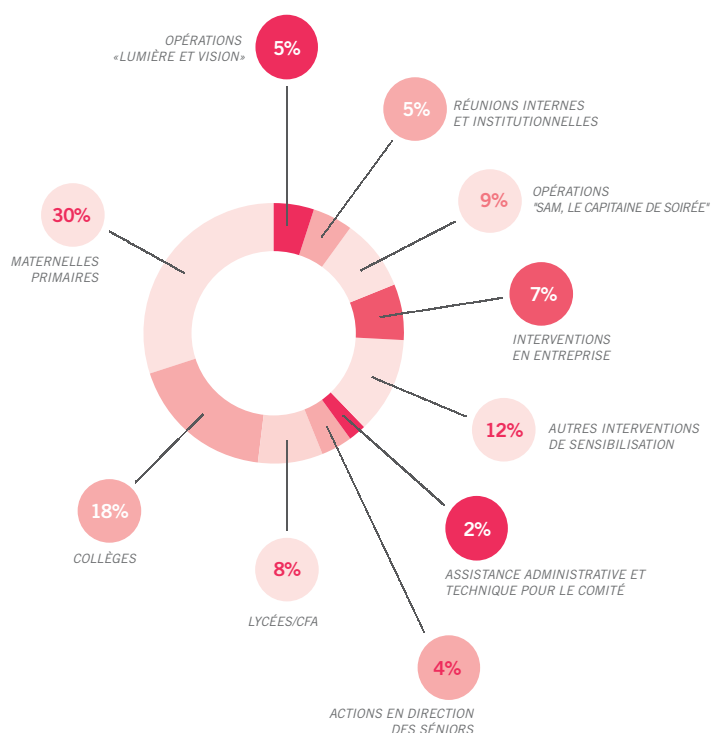
L'association a souvent joué un rôle de précurseur au cours de son histoire. Beaucoup de mesures prises en France pour réduire l'insécurité routière l'ont été à sa demande, parfois même après qu'elle les eut expérimentées. L'expertise de l'association – qui s'appuie sur des consensus d'experts en matière médicale et technique et sur la recherche de solutions qui ont fait leurs preuves à l'étranger –, ainsi que sa volonté de dépassionner le débat, en font **un interlocuteur écouté des pouvoirs publics aux niveaux national et local.**

L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES*

RÉPARTITION DES RESSOURCES



RÉPARTITION DU BÉNÉVOLAT DANS NOS ACTIONS



200
salariés

100 000
adhérents / donateurs



1500
bénévoles



* Données 2014

MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies dans les formulaires d'engagements réciproques et dans la fiche individuelle font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'édition de cartes des bénévoles et au suivi des ressources bénévoles de l'association. Les destinataires des données sont les collaborateurs de votre Comité départemental de rattachement, de la direction régionale et du centre national.

Les informations personnelles sont conservées au Centre national durant toute la période de validité de la carte de bénévole. Si ce fichier peut faire l'objet de synthèses globales susceptibles d'être rendues publiques (rapport d'activité notamment), aucune information personnelle n'est communiquée à des tiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Centre national.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Contact :

Blaise CASEVITZ

Association Prévention Routière

Centre National

4, rue de Ventadour 75001 Paris

Tél : 01 44 15 27 00

Mail : benevolat@preventionroutiere.asso.fr